

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 Novembre 2025

Ordre du jour :

Nomination du secrétaire de séance : Manuel Gascoin

Approbation du CR du dernier CM du 06 Octobre 2025 : Approuvé à l'unanimité

Présents : Manuel Gascoin, Christian Gencel, Franck Gencel, Raymond Farnier, Thierry Raillon, Philippe Ribière, Thomas Rolland.

Absents excusés : Nathalie Padée avec procuration donnée à Philippe Ribière, Anni Valkonen avec procuration donnée à Thierry Raillon, Julien Bodennec avec procuration donnée à Manuel Gascoin;
Absent : Fabrice Mangault.

1. Information : Lancement appel d'offres de marché et étude du financement du projet

Marché de travaux lancé via la plateforme AWS et au service de la CCVD.

Les visites des entreprises sont obligatoires et deux dates sont proposées : 29 Octobre et 05 Novembre de 14h à 15H30.

7 entreprises ont déjà effectué la visite du 29 Octobre.

Concernant le plan de financement, il est désormais clair que nous aurons recours à un prêt relais, compris entre 400 et 450 k€ ainsi qu'à un emprunt long terme de l'ordre de 200 à 250k€. Ces deux volets permettent de faire face aux sorties de trésorerie sur la première année et de pouvoir rembourser une fois les subventions versées ; Actuellement nous travaillons avec la Caisse d'Épargne et AFL (banque qui ne traite qu'avec les collectivités territoriales).

En complément et pour faire face aux dépenses de l'année 2026, Le maire approchera la CCVD pour voir si un portage financier est possible sur le montant de la subvention demandée au Département.

Il sera présenté au CM de décembre une proposition globale du financement détaillé pour le vote du Conseil Municipal.

2. Délibération : Décision Modificative : Modification budgétaire pour permettre l'adhésion à l'AFL (600 €)

Convention de l'adhésion AFL présentée en séance.

Dépense imputée sur budget investissement en 261.

Vote : Pour 10

3. Délibération : Avance remboursable de la CCVD pour la rénovation énergétique du bâtiment (durée 5 ans max, taux 0).

La CCVD propose dans le cadre de ce projet un aide en proposant une avance remboursable. Le projet de la convention est présenté au Conseil Municipal.

Afin de sécuriser ces fonds sur l'année 2025 (budgétés par la CCVD) il convient d'autoriser le Maire à signer la convention présentée en séance dont le montant sera établi une fois les coûts

et les réponses des financeurs plus avancés. La signature de la convention ne vaut pas transfert de fonds immédiat, la date du déblocage devant être en phase avec les besoins liés à l'avancement des travaux mais dans les mois suivant la convention.

En conséquence de quoi le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour permettre de négocier et signer une avance remboursable comprise entre 40 et 80 k€.

Par ailleurs il est accepté que le remboursement de cette avance puisse se faire avec une période différée (2 ans par exemple) puis un remboursement du capital sur les 3 années restantes sans excéder 5 ans.

Vote : Pour 10

4. Délibération : Déclaration en non-valeur : montant total de 1,76 € (issus des factures d'eau en 2024)

Vote : Pour 10

5. Organisation du repas de fin d'année : Présence des Conseillers .ères au repas du 06 décembre.

Julien, Philippe, Manu, Thierry, Raymond, Cécile, Franck

Raymond se charge d'approcher l'ACCA pour le gibier.
il est décidé de changer de pâtisserie pour les traditionnelles bûches ;

6. Enquête publique classement site naturel protégé de St Pancrace : Permanence enquêteur public le 02 décembre à Cobonne de 10h30 à 12h30. (Autres permanences possibles sur Gigors et Suze)

Un registre est ouvert en Mairie pour recueillir les observations éventuelles.

7. Projection du film « la théorie du boxeur » salle polyvalente le 23 novembre à 17h00 suivi d'un repas participatif.

Merci aux membres du Conseil de relayer et d'encourager à la participation de cette projection gratuite pour les habitants.tes de la Commune. Quelques flyers ont été distribués.

8. Questions diverses

La mairie a reçu une demande de solliciter l'association des Amis du Vieux Cobonne pour la mise à disposition de leurs locaux pour les besoins communaux et associatif pendant la durée du chantier de rénovation de la Mairie et de L'école (celle-ci étant relocalisée dans la salle polyvalente).

Pour 2026 aucune location de la salle polyvalente ne sera possible.

Il est demandé au maire de relayer cette demande par écrit au Président de l'association.

Guêpes et Frelons : Il est souhaité de fournir des informations sur le prix du traitement collectif des guêpes par habitation, y compris des nids de frelons ; Il est rappelé que les couts engendrés incombent aux propriétaires, et qu'une entreprise locale peut fournir ce service.

Prochain conseil Municipal 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 09h15

La secrétaire de Séance : Manuel Gascoin

Le Maire : Philippe Ribière